



DIPLÔME D'ÉTAT D'INFIRMIER(E)

NIVEAU 6 – DURÉE DE 3 ANS – GRATUIT POUR
L'ÉTUDIANT PAR LA VOIE DE L'APPRENTISSAGE

Code RNCP39923, selon l'[arrêté relatif à la formation conduisant au diplôme d'État d'infirmier](#)

OBJECTIF

L'apprenant acquiert de l'autonomie, de la responsabilisation, de la réflexion et développe ses ressources théoriques et pratiques. La formation permet d'augmenter l'esprit d'équipe et l'attitude professionnelle.

PRE-REQUIS

- Pour conclure un contrat d'apprentissage : être âgé de moins de 30 ans ou disposer d'une Reconnaissance de la Qualité de « Travailleur Handicapé » sans condition d'âge
- Trouver un employeur avant la deuxième année

Conformément à l'[article L3111-4](#) du code de la santé publique, tout élève ou étudiant d'un établissement préparant à l'exercice des professions médicales et des autres professions de santé, qui est soumis à l'obligation d'effectuer une part de ses études dans un établissement ou organisme public ou privé de prévention ou de soins, doit être immunisé contre les maladies mentionnées à l'alinéa premier du présent article (l'hépatite B, la diphtérie, le tétanos et la poliomyélite).

DATES CLES

- Candidature à déposer sur [Parcoursup.fr](#) en janvier pour les personnes en continuité d'études.
- Épreuves de sélection en décembre pour les personnes bachelières ou d'une équivalence ou d'une dispense.
- Rentrée scolaire en septembre

METIER

Les infirmiers sont indispensables au sein de leur équipe pluriprofessionnelle. Ils interviennent de manière autonome dans de nombreux domaines et peuvent ainsi se spécialiser par la suite. Ils ont pour mission d'évaluer, analyser, concevoir, définir, planifier, prodiguer et évaluer des soins de santé infirmiers de nature préventive, curative ou palliative.

Les infirmiers maintiennent ou restaurent la santé de leurs patients en accord avec leur projet de vie. Ils sont amenés à intervenir au sein de structure ou à domicile. Ils font le lien entre le patient et son entourage.

LIEUX D'EXERCICE POSSIBLE

- Etablissement de santé
- Etablissement scolaire
- Centre de soins et de rééducation
- Aide à domicile
- Maison de retraite et EHPAD
- Exercice libéral au bout de 2 ans
- Entreprise
- Armée, Sapeurs-pompiers, humanitaire

PUBLIC

- Personnes en continuité d'études post-bac.
- Personnes titulaires du baccalauréat ou d'une équivalence ou d'une dispense de ce grade.

DUREE

La durée de la formation est de 3 ans et comprend également le travail personnel de l'étudiant estimé à 780 heures.

Le temps non passé en enseignement ou en stage sera passé chez l'employeur sous réserve de respecter la législation du travail.

| Enseignement théorique : cours magistraux, travaux dirigés et travail personnel guidé | Stages cliniques (66 semaines de 35h) |
|---|---------------------------------------|
| 1 890 h | 2 310 h |
| + 420h d'appropriation de connaissances | |

TARIF

- Droits d'inscription année universitaire : 178€
- CVEC (Contribution Vie Etudiante et Campus) : 105€
- Prise en charge du coût de formation par la région pour les lycéens et étudiants en poursuite d'études
- Prise en charge du coût de formation par l'employeur pour les apprentis

ACCESSIBILITE

Personne référente handicap :
referent.handicap@santest.fr

METHODES PEDAGOGIQUES

Les différents intervenants pédagogiques vont varier leurs méthodes d'enseignement théoriques : cours magistraux, travaux de groupe, travaux dirigés et travaux pratiques.

MODALITES D'EVALUATION

Conformément au référentiel national en vigueur, l'évaluation des connaissances de l'apprenti est réalisée par un contrôle continu ou par un examen final ou encore par ces deux modes de contrôle combinés. L'année est composée de 2 semestres qui comportent une session d'examen et une session de rattrapage. Pour passer à l'année supérieure, la validation de l'année précédente est requise.

DEROULEMENT DU CURSUS

Il est possible de passer la première année en cursus classique puis la deuxième et la troisième année en alternance après avoir trouvé un employeur. (La première année peut également être intégrée en alternance à condition de trouver un employeur).

CONTENU DE LA FORMATION

La formation répond à un [référentiel national en vigueur](#). Elle est composée d'heures de formation théorique et d'heures de formation clinique (stages) sur 3 années découpées en 6 semestres.

Les unités d'enseignement couvrent 5 domaines de compétences :

- Raisonnement clinique en sciences infirmières
- Pratiques cliniques infirmières, qualité et gestion des risques
- Prévention et promotion de la santé
- Communication, travail en équipe et leadership
- Démarche scientifique et initiation à la recherche

Les stages couvrent quant à eux 4 typologies :

- Prise en soins d'une personne ou d'un groupe de personnes à tout âge de la vie présentant une altération de l'état de santé, physique ou psychique, **en phase aiguë**
- Prise en soins d'une personne ou d'un groupe de personnes à tout âge de la vie présentant une altération de l'état de santé, physique ou psychique, **stabilisée**
- Accompagnement d'une personne ou d'un groupe de personnes à tout âge de la vie, dans le maintien ou l'amélioration de leur état de santé, dans le cadre d'une équipe de **soins primaires contribuant à l'offre de soins de premier recours**
- Accompagnement d'une personne ou d'un groupe de personnes à tout âge de la vie, en situation de **vulnérabilité** liée à des problèmes de santé, de handicap, de dépendance, d'exclusion sociale

Les validations donnent droit à des ECTS (180 en fin de formation).

PASSERELLES D'ACCES

Faire la demande auprès de l'IFSI pour des dispenses ou allègement d'unités d'enseignement par suite d'une formation antérieure validée, de certifications, de titre, de diplôme obtenu ou du parcours professionnel. Le dossier fera l'objet d'une décision individuelle prise par l'instance compétente.

Compétences à acquérir :

1. Elaborer le diagnostic infirmier pour une personne ou un groupe de personnes afin d'identifier les interventions adaptées à mettre en œuvre.
2. Définir les interventions à mener auprès d'une personne ou un groupe de personnes dans le respect de la déontologie et de l'éthique professionnelle dans le cadre d'une co-construction afin de répondre aux problématiques identifiées.

3. Réaliser des soins à visée préventive, diagnostique, thérapeutique, palliative pour une personne ou un groupe de personnes dans le cadre en particulier d'une consultation infirmière et dans le respect des règles QHSSE, des procédures et des protocoles et en utilisant des données probantes afin d'assurer un projet de soin adapté à la situation identifiée.
4. Prescrire des produits de santé et des examens complémentaires afin d'assurer un traitement et un suivi adapté à la situation clinique d'une personne soignée dans le domaine des soins infirmiers.
5. Concevoir et conduire une démarche de promotion à la santé, d'éducation à la santé, en santé communautaire et populationnelle afin de répondre aux besoins de santé publique.
6. Concevoir et conduire une démarche d'éducation thérapeutique, de prévention, de dépistage et de repérage auprès d'une personne notamment dans le cadre d'une consultation infirmière.
7. Concevoir et conduire une démarche et des actions de communication et d'éducation des communautés et des organisations sur les enjeux environnementaux, les pratiques et gestes durables et écoresponsables afin de répondre aux problématiques de développement durable et de gestion des ressources naturelles.
8. Gérer ou organiser une structure d'exercice individuel ou collectif en optimisant les ressources.
9. Organiser les activités de soins en transmettant et en recevant des informations et données en lien avec la personne en utilisant les outils numériques, aux membres d'une équipe pluri professionnelle dans un but de collaboration et de continuité des soins.
10. Accompagner les pairs, les apprenants et les autres professionnels afin de permettre leur accueil et leur formation et le développement de leurs compétences, dans le respect des personnes, en tenant compte d'éventuels besoins spécifiques.
11. Mettre en œuvre le processus d'amélioration continue des soins et de sa pratique professionnelle dans le cadre de ses activités.
12. Analyser des données scientifiques et professionnelles afin d'optimiser sa pratique et son expertise professionnelle, la qualité et la sécurité des activités réalisées.
13. Formaliser des documents professionnels dans le cadre d'une démarche scientifique d'amélioration continue des pratiques professionnelles .

POURSUITE D'ETUDES

SPECIALISATION : la validation du diplôme permet d'obtenir 180 crédits européens, l'équivalent d'une licence reconnue au niveau européen.

- Diplôme d'Etat d'infirmier de bloc opératoire
- Diplôme d'Etat d'Infirmier Anesthésiste
- Diplôme d'Etat d'Infirmier Puériculteur
- Cadre de santé
- Etude de kinésithérapeute

CONTACT

Adresse : 4, rue Monseigneur Thouvenin
54000 Nancy

Tel : 06 19 95 06 61

Mail : contact@santestifsi.fr

Web : santestifsi.fr

SALAIRE EN CONTRAT D'APPRENTISSAGE

| | 16-17 ans | 18-20 ans | 21-25 ans | 26 ans et plus |
|---|-----------|-----------|-----------|----------------|
| 1 ^{ère} année d'exécution du contrat | 27% | 43% | 53% | 100% |
| 2 ^{ème} année d'exécution du contrat | 39% | 51% | 61% | 100% |
| 3 ^{ème} année d'exécution du contrat | 55% | 67% | 78% | 100% |

Pourcentage du SMIC mensuel brut sur la base de 35h/semaine. Sous réserve de dispositions conventionnelles plus favorables.

SALAIRE EN CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

| | - de 21 ans | 21-25 ans | 26 ans et + |
|---------------------------------------|-------------|-----------|-------------|
| Diplôme inférieur au bac ou niveau IV | 27% | 53% | 100% |
| Diplôme supérieur ou égal au bac | 39% | 61% | 100% |

Pourcentage du SMIC mensuel brut sur la base de 35h/semaine. Sous réserve de dispositions conventionnelles plus favorables.

EQUIVALENCES DU DIPLÔME

La validation de la première année ou l'échec au diplôme d'Etat d'infirmier permet d'obtenir le diplôme d'Etat d'aide-soignant en faisant la demande auprès du préfet de la région d'étude. [La validation des 3 années de ce diplôme permet :](#)

- De faire la demande auprès d'un IFAS et/ou d'un IFAP pour obtenir des dispenses de modules pour les diplômes d'aide-soignante et/ou auxiliaire de puériculture
- D'accéder à la [licence des Sciences Sanitaires et Sociales et de Sciences de l'éducation](#)
- Le grade de licence permet l'inscription aux concours pour rentrer dans l'Education Nationale, le concours d'Aptitude pour le Professorat en Lycée Professionnel (CAPLP) en Sciences et Techniques Médico-Sociales (STMS)
- D'accéder à la [2^e année d'étude de psychomotricité](#) à condition d'avoir une moyenne générale d'au moins 10/20 sans note comprise en dessous de 8/20.